



Retraite à partir de 14 ans

Par **ponpon**, le **10/11/2008 à 10:16**

J'ai commencé à travailler à 14 ans. J'ai cotisé en tant que salarié 18 ans. Installé artisan j'ai cotisé à ce jour 23 années. Ayant 55 ans puis je prétendre bénéficier des conditions de départ à la retraite prévues pour les personnes ayant débuté leur carrière professionnelle à 14 ans ?

Par **Visiteur**, le **10/11/2008 à 10:20**

bonjour
merci de me répondre

Par **natacha**, le **25/02/2009 à 14:35**

Bonjour,
Les départs avant 60 ans sont soumis à 3 conditions :
Avoir 4 ou 5 trimestres l'année civile des 16 ou 17 ans selon le cas
Avoir un certain nombre de trimestres cotisés (obtenus par l'activité)
Avoir un certain nombre de trimestres validés
Je vous invite à faire votre demande par écrit auprès de votre organisme de retraite (votre dernier régime affiliation = régime général ou artisan ?) afin qu'il étudie votre droit à départ anticipé.
Vous aurez une réponse écrite et vous pourrez avoir des explications si vous n'êtes pas d'accord.
Bonne journée.